

VILLE D'ETTELBRUCK

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 23 septembre 2024

Date de l'annonce publique de la séance : 10 septembre 2024

Date de la convocation des conseillers : 10 septembre 2024

Présents dans la salle des séances :

MMes/MM. Steichen, bourgmestre

Schaaf, Nicolay, échevins

Gutenkauf, Feypel, Steffen, Birchen, Angelsberg, Rasqui, Ries, Koks,  
Peiffer, Duarte, conseillers

Thomas, secrétaire communal, Schlessler, secrétaire adjointe

Absent, excusé : personne

Point de l'ordre du jour : 2.1

Objet : Approbation du plan de gestion annuel du domaine forestier de la Ville d'Ettelbruck durant l'exercice 2025

Le conseil communal,

Vu le plan de gestion annuel de la forêt communale pour l'exercice 2025, proposé par les responsables de l'Arrondissement Centre-Est – Triage d'Ettelbruck de l'Administration de la nature et des forêts, tel qu'il se présente en résumé au tableau suivant :

P L A N D E G E S T I O N 2 0 2 5		
Activités	Dépenses en €	Recettes en €
Gestion durable des forêts	68 800	129 600,00
Protection de la nature	7 500	1 000,00
Sensibilisation	14 000	0
Ressources cynégétiques	0	6 523,13
Surveillance et Police	0	0
Logistique et personnel	47 150	0
<b>Totaux</b>	<b>137 450</b>	<b>137 123,13</b>

Constatant, au vu des dépenses (i.e. 137 450 €), respectivement des recettes (i.e. 137 123,13 €), que le plan de gestion 2025 conclut avec une perte de -326,87 € ;

Entendu les explications de Monsieur Kim SPEIDEL, préposé forestier en charge des forêts communales de la Ville d'Ettelbruck ;

Vu la loi communale modifié du 13 décembre 1988 ;

Précisant que les dépenses et recettes en relation avec la gestion des forêts sont imputés sur les articles budgétaires correspondants de la fonction 412 – SYLVICULTURE ;

décide à l'unanimité :

1. d'arrêter le plan de gestion annuel des forêts de la Ville d'Ettelbruck pour l'exercice 2025 aux montants mentionnés au tableau ci-dessus,
2. de donner priorité à la revente au niveau régional avant d'écouler le bois dans des filières européennes ou d'outre-mer,
3. de prévoir lors des prochaines prévisions budgétaires les dépenses et recettes nécessaires en relation avec l'exécution du plan de gestion 2025,
4. de joindre la présente délibération au plan de gestion annuel de 2025 aux fins d'information de Monsieur le Directeur de la l'Administration de la nature et des forêts.

Ainsi fait, lieu et date qu'en tête.

Pour extrait conforme.

Ettelbruck, le 24 septembre 2024

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire,

Bob STEICHEN

Jean THOMAS

